

Gangs d'architectes

Histoire critique de l'architecture postmoderne



Il s'agit avant tout d'une étude sur les représentations des architectes américains (période postmoderne) constitués en groupe (gangs) et utilisant des stratégies médiatiques pour faire rayonner leurs propositions théoriques et pratiques : usage des médias de masse, large communications, confrontations, débats publics, etc. Ce travail propose de poser à nouveaux frais la question de la postmodernité en architecture, en rouvrant le dossier de l'enquête postmoderne déjà copieusement instruit par plusieurs générations de philosophes et d'architectes. Il s'agit de tenter de poser une autre définition de cette architecture, en la faisant moins découler des analyses stylistiques et esthétiques auxquelles nous ont habitués des chapitres entiers du dossier, que d'un moment de rupture, au seuil des années 1960, qui se manifeste par l'adoption d'une approche médiatique de l'architecture. Cette rupture se traduit par un sentiment, chez les architectes américains qui sont présentés dans ces textes, de s'inscrire en défaut par rapport à la législation esthétique que la modernité a appelée de ses vœux et que les CIAM n'ont pas pu contribuer à codifier et à légitimer. Les architectes en question seraient "hors-la-loi", transgressant les règles modernistes et se regroupant par affinités idéologiques. Suivre la trace de ces "gangs" en remontant le fil de leurs affaires criminelles peut bien faire de cette recherche une enquête, encore faut-il fonder une telle méthode dans une démarche scientifique et rappeler les cadres théoriques dans lesquels cet objet – l'architecture postmoderne et ses représentations – nécessite d'être saisi. Ces cadres ressortissent aux études culturelles, dont ils enregistrent les effets dans le champ de la recherche en architecture dès les années 1970. Ainsi ce travail de recherche est envisagé sous l'angle des études critiques en architecture, dont il faut bien, au-delà du sujet postmoderne, interroger la pertinence et la justesse aujourd'hui en 2018.

Doctorat en Arts-visuels, architecture. Sous la direction de : Pr. Daniel Payot et Pr. Alexandra Midal. Jury composé de Pr. Florence Rudolf (présidente), Pr. Jean-Louis Violeau (rapporteur), Pr. Caroline Maniaque (rapporteur), Alexandra Midal et Daniel Payot. **Université de Strasbourg** - Accra - EA 3402. Sophie Suma (2015-2018).